



**ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE**  
**ANNEE 2024-2025 – Inscription Musique**  
**ADOS (à partir de la 2<sup>nd</sup>e)**  
**Ou ADOS ayant terminé les 4 années de FM**  
 Réinscriptions : du 21 au 31 mai  
 Pré-inscriptions : du 10 au 28 juin

**Réservé à l'administration**

Reçu le : \_\_\_\_\_

Instrument : \_\_\_\_\_

Location : \_\_\_\_\_

Pour transmettre votre dossier au secrétariat : vous avez la possibilité de le compléter en ligne, puis de le transmettre par mail ou de le déposer au secrétariat aux horaires d'ouverture (**du lundi au vendredi de 14h à 18h**) ou directement dans la boîte aux lettres.

**LES JOURNEES PORTES OUVERTES SONT PREVUES DU 10 AU 15 JUIN,** pour accéder au programme :

**DATES DE RENTREE :**

- **Semaine du 9 septembre** : rendez-vous élèves/enseignants pour la planification des **cours d'instruments**
- **Lundi 16 septembre** : début des cours d'instruments et de formation musicale avec atelier
- **Lundi 23 septembre** : début des cours de pratique collective



**Merci de cocher ci-dessous votre situation**

- REINSCRIPTION** à réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera envoyé par mail. Les confirmations de réinscription seront transmises en juillet. **Merci de vérifier vos mails et spams**
- 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION** à réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera envoyé par mail. Les confirmations d'inscription seront transmises la **1<sup>ère</sup> semaine de septembre**. **Merci de vérifier vos mails et spams.**

**RENSEIGNEMENTS ELEVE**

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe :  Féminin  Masculin Date de naissance : ..... / ..... / ..... Classe de l'enfant : .....

Adresse : .....

..... Ville : ..... Code postal : .....

**Dans le cadre de notre politique d'ouverture des publics en situation de handicap, nous vous encourageons à vous rapprocher de la direction afin d'adapter au mieux les conditions d'accueil pour chacun et chacune.**

**RENSEIGNEMENTS REPRESENTANTS LEGAUX**

**REPRESENTANT LEGAL 1**

NOM : ..... Prénom : .....

Mère  Père  Autres (précisez) : ..... Profession : .....

Adresse complète (si différente de celle de l'élève): .....

.....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Courriel : .....@.....

**Indispensable pour toutes vos correspondances avec l'École Municipale de Musique et de Danse**

**REPRESENTANT LEGAL 2**

NOM : ..... Prénom : .....

Mère  Père  Autres (précisez) : ..... Profession : .....

Adresse complète (si différente de celle de l'élève): .....

.....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Courriel : .....@.....

Nom et Prénom de l'élève : .....

## PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autres que les responsables légaux)

**CONTACT 1** : NOM : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : ..... Téléphone : ..... / ..... / ..... / .....

**CONTACT 2** : NOM : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : ..... Téléphone : ..... / ..... / ..... / .....

## FACTURATION

**L'année commencée est due en totalité.** Toute cessation de l'activité à l'initiative de l'élève ou de sa famille ne donne droit à aucun remboursement même partiel. Les documents relatifs au calcul du quotient familial doivent être retournés au service de Régie des Recettes.

**Choix du mode de paiement :**                       Trimestriel                       Annuel

## ASSURANCE, RESPONSABILITE CIVILE

### Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) : .....

Certifie être titulaire d'une assurance garantissant ma responsabilité civile et la responsabilité civile de mon enfant si celle-ci venait à être mise en cause dans l'enceinte et dans le cadre des activités de l'École Municipale de Musique et de Danse de Guyancourt, *in situ* et en dehors de l'établissement. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui. Pour les dommages subis par l'enfant, les parents doivent souscrire une assurance complémentaire.

- **Compagnie ou agent** : .....
- **Numéro de contrat** : .....

**Les élèves sont sous la responsabilité de l'École Municipale de Musique et de Danse qu'à partir du moment où ils sont confiés à leur professeur dans sa classe et uniquement pendant la durée du cours. Cette responsabilité ne s'exerce pas pour les attentes avant ou après les cours, les élèves mineurs sont alors sous la responsabilité de leurs parents. Seule une autorisation signée des parents permet à un élève mineur de quitter les locaux pendant les heures de cours si nécessaire.**

## AUTORISATION DES DROITS

**J'atteste** avoir pris connaissance du règlement des études et du règlement intérieur de l'École Municipale de Musique et de Danse disponible sur place et téléchargeable sur [www.labatteriedeguyancourt.fr](http://www.labatteriedeguyancourt.fr)

Pour des raisons pratiques, **j'autorise** l'École Municipale de Musique et de Danse à communiquer avec moi par mail

Concernant les **droits à l'image** (cf chapitre VI du règlement intérieur)                       J'autorise     Je n'autorise pas

Concernant une **intervention** en cas de problème médical (cf chapitre IV-a du règlement intérieur)  J'autorise     Je n'autorise pas

J'autorise Scène 2 Guyancourt à m'envoyer sa **newsletter** mensuelle                       J'autorise     Je n'autorise pas

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier/informatique par la commune de Guyancourt afin d'inscrire les élèves, de facturer et de gérer l'organisation des cours y compris à distance et la location d'un instrument. Elles sont collectées par l'École Municipale de Musique et de Danse et lui sont destinées ainsi qu'au service Régie des recettes et aux enseignants. Elles sont conservées 10 ans pour les inscriptions, 1 an pour les pré-inscriptions sans suite. La base juridique du contrat est le traitement. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits d'effacement au terme des délais de conservation, d'accès aux données, de rectification ou de limitation en contactant le Délégué à la Protection des Données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## LOCATION D'INSTRUMENT :

**oui**     **non**

Dans la limite du parc instrumental disponible (batterie, clavecin, flûte à bec, guitare électrique et basse, piano, tuba, viole de gambe **sont exclus du dispositif** de location de l'EMM, toutefois les enseignants pourront vous orienter vers un professionnel pour louer votre instrument) Les instruments en location dans le cadre des études de l'EMMD font l'objet d'un contrat de location (cf chapitre IV-b du règlement intérieur).

## PARTICIPATION AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT ANNEE 2024-2025

Je souhaite participer au conseil d'établissement de l'EMMD :

- En tant qu'élève-ADO :     OUI     NON    } **Un seul membre par famille pourra y participer**  
➤ En tant que parent d'élève :  OUI     NON

Pour plus d'informations, vous trouverez la charte du conseil d'établissement sur le site de la Batterie

**Date et signature (du représentant légal) :**

Nom et prénom de l'élève : .....

## MODULES PERSONNALISES :

Si votre enfant est en situation de handicap et que vous souhaitez bénéficier d'un aménagement de l'offre pédagogique, merci de prendre contact avec la direction de l'école.

Dossier d'inscription dédié **uniquement** aux élèves ados scolarisés en 2<sup>nd</sup>e, débutants ou confirmés, ou aux élèves ayant terminé les 4 années de formation musicale

### MODULE 1

#### cours d'instrument + formation musicale + pratiques d'ensemble

#### 1-CHOIX DE L'INSTRUMENT

- **1<sup>ère</sup> inscription** (dans la limite des places disponibles) :  
Instrument pratiqué (liste page 6): .....
- **Réinscription** : Instrument pratiqué : .....
  - **Souhait de changement d'instrument** (dans la limite des places disponibles)  
Instrument souhaité:.....

#### 2-COURS DE FM

##### 1<sup>ère</sup> année :

- FM 1 + rythme : mercredi 17h-18h30

##### 2<sup>ème</sup> année :

- FM 2 + rythme : mercredi 16h15-17h45  
 FM 2 + rythme : mercredi 17h-18h30  
 FM 2 + Petite Harmonie : mercredi 16h15-18h

##### 3<sup>ème</sup> année :

- FM 3 + rythme : mercredi 17h45-19h30  
 FM 3 + Petite Harmonie : mercredi 17h-18h45  
 Formation spécifique MAAJ-3 : lundi 18h-19h

##### 4<sup>ème</sup> année :

- FM4 : lundi 18h-18h45  
 FM4 : mardi 18h15-19h  
 Formation spécifique MAAJ-4 : lundi 19h-20h

##### 5<sup>ème</sup> année et plus:

- FM ados/adultes intermédiaires/confirmés : mardi 19h45-20h30

#### 3-CHOIX D'UN OU PLUSIEURS ENSEMBLES-PAGE 6

**Possibilité de cocher plusieurs ensembles**, après accord du professeur d'instrument et de l'enseignant en charge de l'ensemble, dans la limite des places disponibles et en fonction du niveau de l'élève

## ○ MODULE 2

### cours d'instrument + formation musicale

#### 1-CHOIX DE L'INSTRUMENT

- **1<sup>ère</sup> inscription** (dans la limite des places disponibles) :  
Instrument pratiqué (liste page 6): .....
- **Réinscription** : Instrument pratiqué : .....
  - **Souhait de changement d'instrument** (dans la limite des places disponibles)  
Instrument souhaité:.....

#### 2-COURS DE FM selon le niveau

##### 1<sup>ère</sup> année :

- FM 1 + rythme : mercredi 17h-18h30

##### 2<sup>ème</sup> année :

- FM 2 + rythme : mercredi 16h15-17h45  
 FM 2 + rythme : mercredi 17h-18h30  
 FM 2 + Petite Harmonie : mercredi 16h15-18h

##### 3<sup>ème</sup> année :

- FM 3 + rythme : mercredi 17h45-19h30  
 FM 3 + Petite Harmonie : mercredi 17h-18h45  
 Formation spécifique MAAJ-3 : lundi 18h-19h

##### 4<sup>ème</sup> année :

- FM4 : lundi 18h-18h45  
 FM4 : mardi 18h15-19h  
 Formation spécifique MAAJ-4 : lundi 19h-20h

##### 5<sup>ème</sup> année et plus:

- FM ados/adultes intermédiaires/confirmés : mardi 19h45-20h30

## ○ MODULE 3

### Cours d'instrument + pratiques d'ensemble

#### 1-CHOIX DE L'INSTRUMENT

- **1<sup>ère</sup> inscription** (dans la limite des places disponibles) :  
Instrument pratiqué (liste page 6): .....
- **Réinscription** : Instrument pratiqué : .....
  - **Souhait de changement d'instrument** (dans la limite des places disponibles)  
Instrument souhaité:.....

#### 2-CHOIX D'UN OU PLUSIEURS ENSEMBLES-PAGE 6

**Possibilité de cocher plusieurs ensembles**, après accord du professeur d'instrument et de l'enseignant en charge de l'ensemble, dans la limite des places disponibles et en fonction du niveau de l'élève

## **MODULE 4**

### **Pratiques d'ensemble uniquement**

#### **CHOIX D'UN OU PLUSIEURS ENSEMBLES-PAGE 6**

**Possibilité de cocher plusieurs ensembles**, après accord de l'enseignant en charge de l'ensemble, dans la limite des places disponibles et en fonction du niveau de l'élève

## **MODULE 5**

### **Pratiques d'ensemble + formation musicale**

#### **1-CHOIX D'UN OU PLUSIEURS ENSEMBLES-PAGE 6**

**Possibilité de cocher plusieurs ensembles**, après accord de l'enseignant en charge de l'ensemble, dans la limite des places disponibles et en fonction du niveau de l'élève

#### **2-COURS DE FM selon le niveau**

##### **1<sup>ère</sup> année :**

- FM 1 + rythme : mercredi 17h-18h30

##### **2<sup>ème</sup> année :**

- FM 2 + rythme : mercredi 16h15-17h45  
 FM 2 + rythme : mercredi 17h-18h30  
 FM 2 + Petite Harmonie : mercredi 16h15-18h

##### **3<sup>ème</sup> année :**

- FM 3 + rythme : mercredi 17h45-19h30  
 FM 3 + Petite Harmonie : mercredi 17h-18h45  
 Formation spécifique MAAJ-3 : lundi 18h-19h

##### **4<sup>ème</sup> année :**

- FM4 : lundi 18h-18h45  
 FM4 : mardi 18h15-19h  
 Formation spécifique MAAJ-4 : lundi 19h-20h

##### **5<sup>ème</sup> année et plus:**

- FM ados/adultes intermédiaires/confirmés : mardi 19h45-20h30

Nom et prénom de l'élève : .....

**COCHEZ VOTRE SOUHAIT DE D'ENSEMBLE(S)** (L'accès aux ensembles ne peut se faire qu'avec l'accord du professeur d'instrument et de l'enseignant en charge de l'ensemble, en fonction du niveau de l'élève et des places disponibles)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>ENSEMBLES DE MUSIQUES CLASSIQUES - ANCIENNES</b>					
<input type="radio"/> Orchestre Symphonique de la Batterie 18h30-20h  <input type="radio"/> Ensemble de flûtes traversières 19h45-20h45  <input type="radio"/> Quintette à vent 20h45-21h45		<input type="radio"/> Musique de chambre enfant/ado 16h30-17h30  <input type="radio"/> Petite harmonie 17h-18h  <input type="radio"/> Ensemble Petites cordes 17h30-18h30  <input type="radio"/> Harmonie 18h30-20h  <input type="radio"/> Musique de chambre 19h-20h30  <input type="radio"/> Ensemble de clarinettes 20h-21h	<input type="radio"/> Ensemble de trombones 19h-20h (1x/15j)		<input type="radio"/> Ensemble musique ancienne - junior 9h-10h  <input type="radio"/> Ensemble de cuivres 11h30-13h00  <input type="radio"/> Ensemble musique ancienne - confirmés 14h-16h (1x/15j)
<b>ENSEMBLES DE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES JAZZ (MAAJ)</b>					
<input type="radio"/> Son & effets Musiques Actuelles 18h-19h  <input type="radio"/> Ensemble de Jazz 20h-21h	<input type="radio"/> Guyancourt Jazz Combo 19h30-21h  <input type="radio"/> Ensemble pop rock 21h-22h	<input type="radio"/> Ensemble Musique Actuelles 15h-16h  <input type="radio"/> Ensemble Jazz-Funk 18h30-19h30  <input type="radio"/> Ensemble Mix 20h-22h			<input type="radio"/> Ensemble Jazz 9h30-10h30  <input type="radio"/> Ensemble Jazz Funky Monkeys 10h30-12h  <input type="radio"/> Ensemble Jazz Manouche 10h30-11h30  <input type="radio"/> Ensemble Musique Actuelles 13h45-14h45
<b>ENSEMBLE DE CLAVIERS</b>					
	<input type="radio"/> 18h-19h ( D.Lesage)	<input type="radio"/> 14h-15h (V. Fanyo)  <input type="radio"/> 15h-16h ( D.Lesage)	<input type="radio"/> 18h-19h (V. Fanyo)	<input type="radio"/> 19h-20h (V. Fanyo)	<input type="radio"/> 11h-12h ( D.Lesage)
<b>CHORALE</b>					
<input type="radio"/> Chorale adultes/grands ados 19h-20h					
<b>ENSEMBLES DE PERCUSSIONS</b>					
<input type="radio"/> Percu africaines enfant/ado 18h50 à 19h50		<input type="radio"/> Percussions brésieliennes 18h40-19h40  <input type="radio"/> Percussions africaines adulte 20h30-21h30			
<b>ENSEMBLES DE GUITARES CLASSIQUES</b>					
<input type="radio"/> 19h-20h (M. Sassi)		<input type="radio"/> 16h-17h (M. Sassi)  <input type="radio"/> Trio de guitares classiques 17h30-18h30 (C. Fortin)			
<b>MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR (MAO)</b>					
	<input type="radio"/> 17h30-18h30 (débutant)  <input type="radio"/> 18h30-19h30 (avancé)  <input type="radio"/> 19h30-20h30 (avancé)  <input type="radio"/> 20h30-21h30 (avancé)				

**Liste des instruments enseignés**

- Alto
- Basse électrique
- Basson
- Batterie
- Chant (lyrique ou pop)
- Clarinette
- Clavecin
- Contrebasse
- Cor
- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Guitare classique
- Guitare électrique
- Guitare Folk
- Guitare jazz
- Hautbois
- MAO
- Percussions
- Piano classique
- Piano jazz
- Saxophone
- Saxophone jazz
- Trombone
- Trompette
- Tuba
- Viole de gambe
- Violon
- Violoncelle